

Précisions sur la reconnaissance en tant qu'organisme promoteur dans la composante Sud-Nord

Outre les conditions préalables générales de reconnaissance en tant qu'organisme promoteur weltwärts, il existe des critères spécifiques à la participation à la composante Sud-Nord.

La demande doit donc être accompagnée d'un concept pédagogique détaillé qui présente par écrit les informations suivantes.

L'examen des demandes de reconnaissance en tant qu'organisme promoteur weltwärts dans la composante Sud-Nord se concentre en particulier sur la mise en œuvre des critères définis dans le concept Sud-Nord en rapport avec les organismes partenaires, les organismes d'accueil et les volontaires ainsi que sur le respect des exigences formelles. Une attention particulière est portée à un service volontaire en lien avec la politique de développement.

L'évaluation des demandes a lieu par un schéma de contrôle divisé en blocs thématiques. Les différents blocs thématiques sont consignés avec des questions d'examen et font l'objet de pondérations différentes. La pondération respective des blocs thématiques résulte de l'exigence d'un service volontaire de développement et de la différenciation par rapport aux autres programmes nationaux.

Évaluation

Un total de 176 points peut être obtenu. Pour pouvoir participer à la composante Sud-Nord, une demande doit obtenir au moins 110 points. En outre, dans chaque bloc thématique, un minimum de 25 % des points possibles au maximum doit être obtenu pour garantir la prise en considération de chaque bloc thématique.

Si une demande a obtenu le nombre minimal de points, le nombre d'accueils approuvés est calculé proportionnellement au nombre de points obtenus. Exception : Les organismes dont la demande a obtenu plus de 110, mais moins de 130 points peuvent accueillir quatre volontaires au maximum. Les organismes en question reçoivent un retour détaillé sur leur concept et ont la possibilité de présenter un concept amélioré lors de la session suivante et d'augmenter ainsi leurs capacités d'accueil.

Le schéma de contrôle est disponible à la page suivante.

Schéma de contrôle relatif à la reconnaissance en tant qu'organisme promoteur dans la composante Sud-Nord

Conditions de base générales

Il est contrôlé ici si l'organisme répond aux conditions préalables suivantes :

- L'organisme partenaire d'envoi (organisme d'envoi) dispose-t-il d'interlocuteurs fixes pour les volontaires ?
- Le centre de placement dispose-t-il d'une personne fixe qui guide les volontaires ?
- Des cours de langues sont-ils proposés dans le pays d'origine et l'acquisition de la langue en Allemagne est-elle garantie ?
- L'organisme d'accueil dispose-t-il d'interlocuteurs fixes pour les volontaires ?
- Les volontaires ont-ils un/une mentor en dehors du poste d'affectation ?
- L'organisme prévoit-il 25 jours de séminaire, y-compris le séminaire sur l'éducation politique ?

Bloc thématique : Organismes d'accueil (15 points)

Ce bloc thématique sert en premier lieu à évaluer les capacités d'exécution de l'organisme demandeur. Les ressources humaines et financières sont par exemple contrôlées, ainsi que les expériences d'ores et déjà acquises par l'organisme dans le domaine de services volontaires étrangers ou nationaux. Pour ne pas trop désavantager les organismes de très petite taille ou ayant peu d'expérience en matière de services volontaires nationaux ou étrangers, la pondération de ce bloc thématique est faible.

Bloc thématique : Postes d'affectation (30 points)

La sélection et la préparation de postes d'affectation adaptés contribuent considérablement à la réussite du service et à la satisfaction des volontaires. Le concept doit décrire la sélection, la préparation et l'accompagnement des postes d'affectation ou les premières réflexions à cet égard ainsi qu'éventuellement les critères relatifs aux postes d'affectation de l'organisme promoteur. Le caractère d'un service volontaire de développement doit être mis en évidence ici. La sélection provisoire de postes d'affectation illustre la manière dont l'organisme d'accueil entend mettre en œuvre son concept respectif.

Bloc thématique : Organismes partenaires (40 points)

La composante Sud-Nord est conçue pour aider à renforcer et à élargir les partenariats et pour prendre en compte dans une large mesure les perspectives des partenaires. La pondération de la collaboration avec les organismes partenaires est donc élevée.

La participation des organismes partenaires est vérifiée dans la composante du programme : Les organismes partenaires sont-ils impliqués dans la conception de la composante Sud-Nord en matière de contenu ? Les perspectives des organismes partenaires sont-elles visibles ? Les organismes partenaires assument-ils de manière autonome les tâches définies dans le concept ou bien la manière dont l'organisme d'accueil les aide à assumer davantage de tâches de manière autonome est-elle visible ?

Bloc thématique : Accompagnement pédagogique et technique (65 points)

Le cadre de développement du service volontaire peut en particulier être garanti par l'accompagnement pédagogique et technique. Il fait donc l'objet d'une haute pondération, s'élevant à 65 points. Tous les aspects autour de l'organisation des séminaires en Allemagne ainsi que les séminaires préparatoires et de suivi dans le pays d'origine sont contrôlés. Les procédures de sélection et de candidature sont également prises en considération. La mise en réseau des volontaires entre eux et l'intégration des volontaires dans un environnement social sont également examinées, ainsi que les possibilités d'engagement après leur retour.

Bloc thématique : Contexte de développement (26 points)

Ce bloc thématique couvre les aspects qui ne concernent pas explicitement la mise en œuvre. La question est plutôt de savoir si le service volontaire est conçu dans un contexte de développement et si les objectifs généraux de la composante Sud-Nord peuvent être atteints par le service volontaire. Ce bloc thématique est pondéré à hauteur de 26 points.

